

Note de réglementation n° 25

PRIME CHEQUES VACANCES du 01/01/2018 au 31/12/2018

% PART.	Forfait en EUROS
67	300
65	290
60	280
55	270
50	260
45	250
40	240
35	230
30	220
25	210
20	200
18	180
15	160
10 (*)	130

(*) : participation appliquée en l'absence de communication
des éléments permettant le calcul de la MEF

Le Secrétaire du CE
MAHIEU Fabrice

